



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de février s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique -M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge  
M. GUEZET Philippe Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique  
M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine - M. 'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard  
M. FRANCOIS Vincent – M. BERNARD Philippe – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain  
**Procurations** – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à M. Serge FEGER – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. HOLZER Alain à M. WARION Jacques- M. BAUDOUIIN Cédric à M. LE GUERNIGOU Nicolas -  
**Excusé(e)s** Mme MARANDE Carole  
**Secrétaire de séance** : Mme MARCHAL Astrid  
L'assemblée dénombrait : **40 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

**Votants : 40**

Date d'affichage : 28 Février 2025

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 39

Contre :

Absentions : 1

**EAU POTABLE**

01/02/2025

**Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du forage d'eau potable situé à Bouxières aux Chênes**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'hydraulique rappelle :

- Lors du dernier diagnostic périodique réalisé en mars 2023, l'inspection télévisuelle du forage a mis en évidence un colmatage du forage ainsi qu'une accumulation de débris au-dessus de la crépine, nécessitant une opération de réhabilitation de l'ouvrage.
- le projet de réhabilitation du forage d'eau potable consistant à nettoyer le forage, vérifier son état par passage caméra et tester ses capacités de production après nettoyage
- le coût prévisionnel de l'opération en phase avant-projet transmis par le maître d'œuvre, soit 450 000 € HT, dont 300 000 € pour la réhabilitation du forage, ainsi que le démontage et remontage de la pompe actuelle
- L'opération nécessitera des travaux préparatoires pour assurer notamment l'alimentation en eau des habitants durant les travaux, soit pendant une durée estimée à 1 mois.

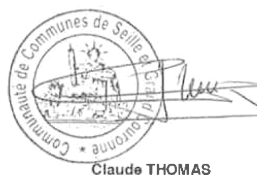
Le marché sera décomposé d'un lot unique.

Philippe VOINSON propose donc de lancer un marché en procédure adaptée et demande à l'assemblée du conseil communautaire :

- D'approuver l'ensemble de ces dispositions,
- D'autoriser le Président à organiser et à lancer le marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du forage de Bouxières aux Chênes
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférant à l'organisation de ce marché, à la passation, à l'attribution, la notification et l'exécution sur avis de la commission consultative.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 39 pour – 1 abstention**

- **Approuve** l'ensemble de ces dispositions
- **Autorise** le Président à organiser et à lancer le marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du forage de Bouxières aux Chênes
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'organisation de ce marché, à la passation, à l'attribution, la notification et l'exécution sur avis de la commission consultative
- **Autoriser** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation de ces travaux
- **Indique** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif eau potable 2025



Claude THOMAS  
2025.03.03 09:52:22 +0100  
Ref:8263479-12402624-1-D  
Signature numérique  
le Président